

## **Communiqué de presse**

### **BCV : les actionnaires approuvent toutes les décisions**

**L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV s'est tenue aujourd'hui au Palais de Beaulieu à Lausanne. Les actionnaires ont approuvé toutes les résolutions qui leur ont été proposées par le Conseil d'administration. Ils ont notamment autorisé le versement d'un dividende ordinaire de CHF 4,50 par action après le versement d'un dividende prioritaire de CHF 2,69 par bon de participation. Ils ont réélu trois membres du Conseil d'administration et ont également approuvé la réduction du capital-participation en vue du rachat d'une deuxième tranche de CHF 400 millions qui succède ainsi à celle de CHF 200 millions, effectuée l'an dernier.**

**Lausanne, le 27 avril 2006** – L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV a réuni 1042 actionnaires, représentant 77,61% du capital. Ces derniers ont approuvé tous les points mis à l'ordre du jour de cette Assemblée. Ils ont ainsi approuvé les comptes du Groupe BCV pour l'exercice 2005. Ceux-ci se soldent par un bénéfice net de CHF 457 millions. Les actionnaires ont donné décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2005. Ils ont accepté la proposition du Conseil d'administration de distribuer un dividende ordinaire de CHF 4.50 par action, après versement d'un dividende prioritaire de CHF 2,69 aux porteurs de bons de participation. Le mandat de l'Organe de révision externe KPMG Fides Peat a été reconduit.

#### **Réélection de trois membres du Conseil d'administration**

Le mandat des trois membres du Conseil d'administration élus par l'Assemblée générale des actionnaires a été reconduit. Beth Krasna, André Pugin et Jean-Luc Strohm sont réélus pour quatre ans au sein du Conseil d'administration de la Banque. Le Président Olivier Steimer, le Vice-président Paul Hasenfratz ainsi que Luc Recordon et Paul-André Sanglard avaient, pour leur part, déjà été reconduits dans leur fonction pour la même période par le Conseil d'Etat vaudois.

#### **Rachat d'une deuxième tranche de capital-participation**

Enfin, l'Assemblée des actionnaires a approuvé la réduction du capital-participation d'un montant nominal de CHF 256'066'000 par l'annulation de 4'097'056 bons de participation au prix de CHF 97,6311 par bon. Cette opération permet à la BCV de procéder au rachat d'une deuxième tranche pour un montant effectif de CHF 400 millions, après celle de CHF 200 millions effectuée l'an dernier.

**Contacts :**

*Christian Jacot-Descombes, porte-parole*

*Tél. : +41 79 816 99 30*

*E-mail: [christian.jacot-descombes@bcv.ch](mailto:christian.jacot-descombes@bcv.ch)*

*Wilhelm Blaeuer, relations investisseurs*

*Tél.: +41 21 212 20 71*

*E-mail: [wilhelm.blaeuer@bcv.ch](mailto:wilhelm.blaeuer@bcv.ch)*

**Note à la rédaction :**

Ce communiqué est envoyé en dehors des heures d'ouverture de la Bourse suisse (SWX), afin de respecter les principes de publicité événementielle issus du Règlement de cotation émis par celle-ci.